

## Le milieu social et le niveau de diplôme des parents

L'indicateur choisi pour décrire le milieu social des familles est l'indice de position sociale (IPS) qui a été développé par la DEPP. Cet indicateur attribue une valeur quantitative aux catégories socioprofessionnelles (PCS) de chaque couple de parents à partir des données des établissements scolaires, il varie entre 32 et 179 (en 2020). Une valeur d'IPS élevée traduit un milieu social plus favorable, mais aussi plus propice à la réussite scolaire de l'élève. Un IPS bas est plutôt associé à des difficultés scolaires plus fréquentes et des orientations moins ambitieuses pour l'enfant, à résultats scolaires équivalents.

### Un niveau social moyen des familles plus élevé dans les périphéries des villes

Les cantons dont l'IPS moyen des parents des collégiens (selon leur lieu de scolarisation) est supérieur à 120 (7 % de l'ensemble des cantons) sont pour la plupart situés dans les périphéries des grandes villes, Grenoble et Bordeaux par exemple •3.1. L'IPS moyen des cantons des grandes villes est souvent d'une valeur intermédiaire, à l'exception notable de Paris où les populations de ce territoire sont particulièrement hétérogènes. Dans les zones d'emploi de ces grandes villes, la surreprésentation des cadres et des professions intellectuelles est particulièrement marquée, et l'est moins dans les zones d'emploi des villes moyennes. Cette surreprésentation des professions supérieures dans les zones d'emplois des villes s'est accentuée depuis le début des années 2000. Les cantons avec des IPS moyens compris entre 110 et 120 (18 % de l'ensemble des cantons) sont notamment situés dans les périphéries des villes moyennes, Tours et Poitiers par exemple.

Dans les territoires avec une forte implantation industrielle et une surreprésentation des emplois d'ouvrier, les cantons des Hauts-de-France en particulier, l'IPS moyen est parmi les plus bas. Cela concerne également les cantons des territoires plus ruraux, notamment ceux de la moitié nord, dans les départements des Ardennes et de l'Indre par exemple. Les cantons où l'IPS moyen est inférieur à 90 (7,5 % de l'ensemble des cantons) sont situés dans certaines périphéries de grandes villes, notamment la moitié des cantons de Seine-Saint-Denis, mais également dans les DROM à l'exception de la Martinique qui dépasse légèrement ce seuil.

### Des parents moins diplômés dans les territoires industriels et ruraux de la moitié nord de la France

Le recensement de la population permet de collecter l'information sur les diplômes des parents de jeunes de moins de 18 ans, s'ils cohabitent avec lui. Les territoires où l'IPS moyen des parents des collégiens est faible sont souvent également ceux où la part de jeunes de moins de 18 ans

dont les parents ont un diplôme inférieur au baccalauréat (notamment BEP ou CAP), ou aucun diplôme, est la plus forte •3.2. Les cantons, où au moins 40 % des jeunes ont des parents qui n'ont pas de diplôme égal ou supérieur au baccalauréat, sont essentiellement situés dans la moitié nord de la France, en particulier dans les Hauts-de-France, et dans les DROM. Les cantons avec des parts supérieures à 30 % sont majoritairement situés dans les territoires de forte représentation de l'emploi ouvrier, notamment industriel, et le nord de la région parisienne. Une part plus faible de ces cantons est située en région Nouvelle-Aquitaine, sur le pourtour méditerranéen et en Corse.

### Des parents très diplômés dans la région parisienne et dans les grandes villes

Les grandes villes et leurs périphéries, Nantes et Toulouse par exemple, regroupent l'essentiel des cantons où plus de la moitié des jeunes ont des parents cohabitants titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur •3.3. Les périphéries de certaines grandes villes sont également concernées, comme à Grenoble par exemple, ce qui n'est pas le cas de la périphérie lilloise. En région parisienne, les cantons où les parents sont les plus diplômés sont concentrés à Paris et dans la banlieue ouest. Les cantons où plus de 30 % des jeunes ont des parents avec des diplômes de l'enseignement supérieur correspondent également à des villes de plus petite taille, notamment sur le littoral breton, mais aussi par exemple dans les départements alpins, compte tenu de la présence de travailleurs transfrontaliers à niveaux de diplôme élevés. Dans la majorité des territoires ruraux du sud de la France, les parents les plus diplômés et les moins diplômés sont sous-représentés, ainsi qu'en Bretagne, en Loire-Atlantique et en Vendée. C'est également le cas de certaines zones urbaines comme la banlieue est de Paris ou l'agglomération toulonnaise par exemple.

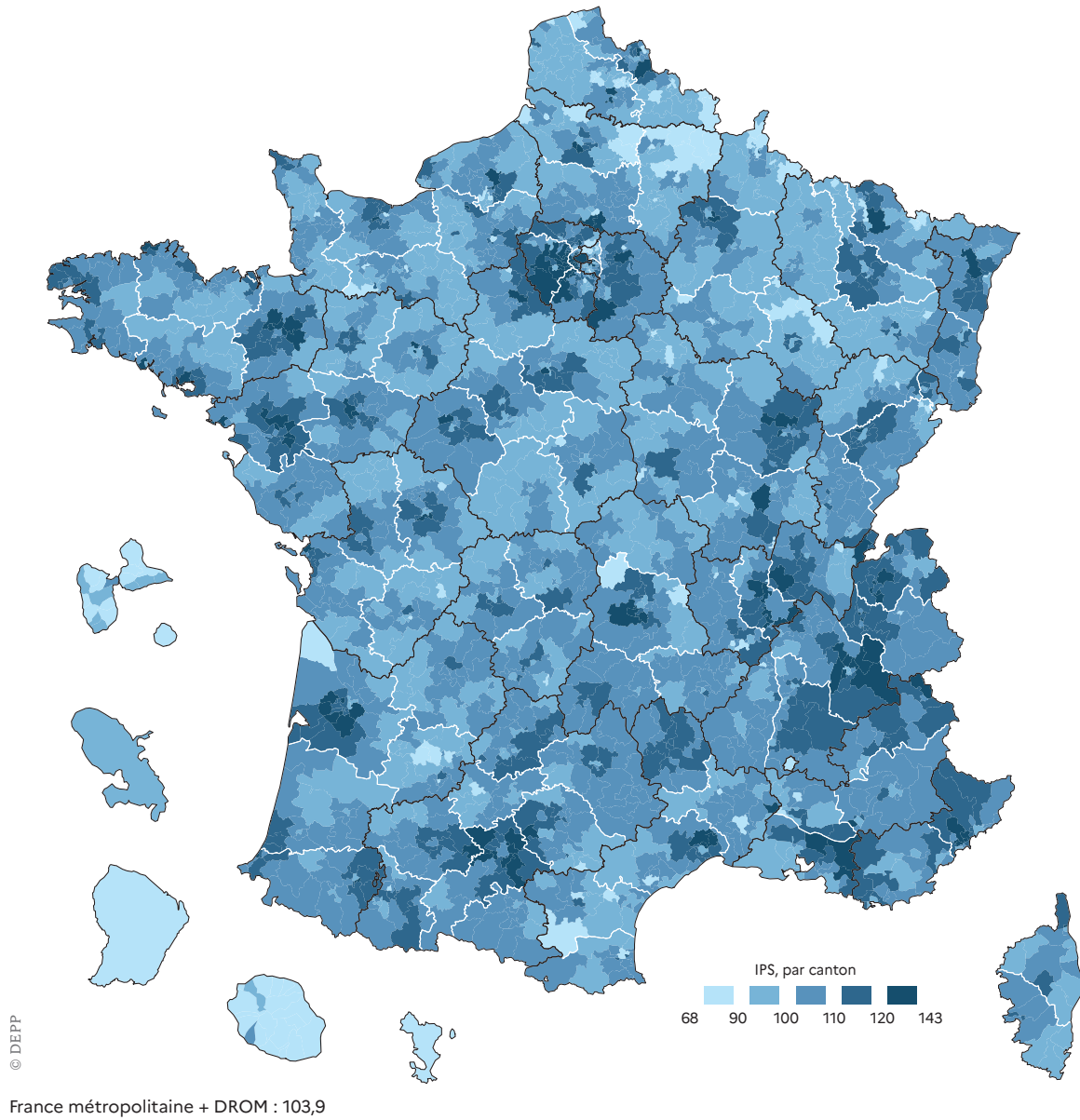
#### POUR EN SAVOIR PLUS

Lainé F., 2017, « Dynamique de l'emploi et des métiers : quelle fracture territoriale ? », France stratégie, *La Note d'analyse*, n° 53.

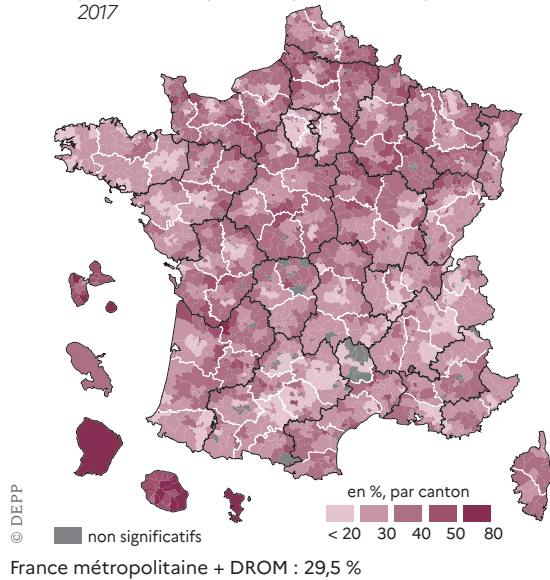
Roussez V., Bougard J., Roumier B., 2015, « La concentration des métiers par zone d'emploi tend à se renforcer », *Insee Références*.

#### DÉFINITIONS ET MÉTHODOLOGIE p. 100

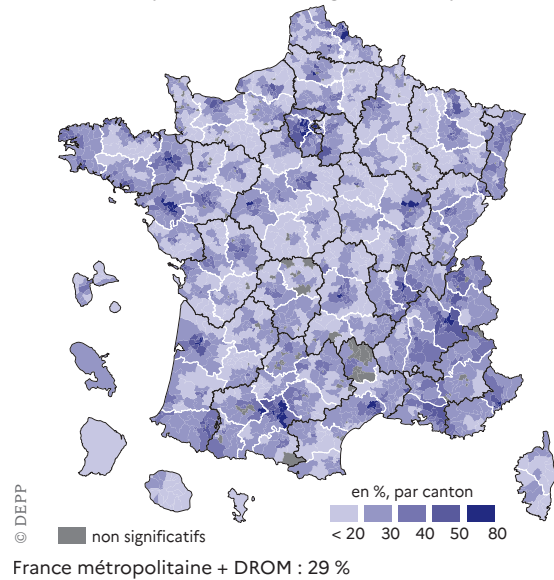
**3.1** Indice de position sociale moyen des familles de collégiens  
Rentrée 2020



**3.2** Part des 0-17 ans dont aucun des parents cohabitants ne possède de diplôme équivalent ou supérieur au baccalauréat 2017



**3.3** Part des 0-17 ans dont le parent ou les parents cohabitants sont diplômés de l'enseignement supérieur - 2017



Source : DEPP-MENJS, Système d'information Scolarité, rentrée 2020 et Insee, Recensement de la population 2017, exploitation complémentaire, traitement DEPP-MENJS